

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/Notif.99/661
22 décembre 1999

(99-5541)

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1.	Membre de l'Accord adressant la notification: <u>RÉPUBLIQUE DE CORÉE</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
2.	Organisme responsable: Office coréen de contrôle des médicaments et des produits alimentaires L'organisme ou l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doit être indiqué s'il est différent de l'organisme susmentionné:
3.	Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:
4.	Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Produits alimentaires
5.	Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: Notification officielle concernant la norme relative à l'étiquetage des aliments et des textes connexes (en coréen, 76 pages)
6.	Teneur: L'Office coréen de contrôle des médicaments et des produits alimentaires se propose de réviser comme suit la norme relative à l'étiquetage des aliments de même que des textes connexes: <ul style="list-style-type: none">- introduction dans la norme relative à l'étiquetage des aliments et dans des textes connexes du principe selon lequel des indications de l'étiquetage doivent ressortir de façon bien visible. Ainsi le nom du produit et le contenu net devraient se détacher clairement et dans le même champ de vision;- afin de distinguer les principaux ingrédients et les composants, leurs désignations devraient être clairement définies;- suppression de l'obligation d'indiquer le type d'aliment dans l'étiquetage, sauf pour les produits ci-après, afin d'empêcher que les consommateurs ne soient trompés ou induits en erreur: thé, préparations alimentaires à base d'extraits et produits alimentaires transformés, compléments alimentaires de santé, produits alimentaires à usage diététique spécial, mélanges de boissons non alcooliques et autres produits alimentaires transformés non couverts par des normes ou des prescriptions;

<ul style="list-style-type: none"> - suppression de la prescription relative à la taille des caractères. Les fabricants seraient libres de choisir la taille des caractères, en tenant compte des couleurs et des propriétés des matériaux d'emballage et des caractères choisis, mais, afin de protéger les consommateurs, une taille minimum serait prescrite pour l'indication de la durée de conservation, etc. - il serait prescrit d'inclure la mention "<i>Free</i>" (exempt ou néant) pour la valeur énergétique, les graisses saturées et le cholestérol dans le tableau des indications relatives à la teneur en éléments nutritifs, conformément au tableau du CODEX; - établissement d'une marge d'erreur tolérée par type d'éléments nutritifs, - établissement de définitions pour les mentions "<i>Natural</i>" (naturel) et "100%"; - obligation de donner une liste de cinq des additifs alimentaires utilisées ou plus, par ordre décroissant de . poids; et - pour les produits d'importation, l'étiquette autocollante en coréen ne devrait pas masquer les indications d'origine relatives à la teneur en éléments nutritifs.
<p>7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Fourniture aux consommateurs de renseignements pertinents sur les produits</p>
<p>8. Documents pertinents: Notification de l'Office coréen de contrôle des médicaments et des produits alimentaires n° 1999.48 (20.11.1999)</p>
<p>9. Date projetée pour l'adoption: } À déterminer Date projetée pour l'entrée en vigueur: }</p>
<p>10. Date limite pour la présentation des observations: 20 janvier 2000</p>
<p>11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse, courrier électronique et numéro de télécopie d'un autre organisme:</p> <p>Food Safety Division Food Safety Bureau/KFDA 5 Nokbyun-dong, Eunpyung-gu Séoul Corée 122-704</p> <p>Téléphone: 82-2-380-1726 Télécopie: 82-2-388-6396</p>